



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Cet article a été rédigé en collaboration avec l'Agence de santé publique du Canada.

Tuberculose

Enjeu

Pour la plupart des Canadiens, le risque de développer la tuberculose est minime. Toutefois, on rapporte annuellement quelque 1 600 nouveaux cas de tuberculose au Canada. Il importe donc de connaître les symptômes de la maladie et de savoir comment réduire les risques.

Contexte

La tuberculose, qu'on appelait autrefois consommation, est connue depuis des siècles. C'est une maladie grave qui s'attaque habituellement aux poumons, mais qui peut aussi toucher d'autres parties du corps, dont les ganglions lymphatiques, les reins, les voies urinaires et les os. Bien que la tuberculose soit curable grâce aux antibiotiques, elle demeure un problème sanitaire majeur et tue près de deux millions de personnes chaque année dans le monde.

Transmission de la tuberculose

La tuberculose est moins contagieuse que des maladies comme la grippe et la varicelle. La bactérie tuberculeuse ou *Mycobacterium tuberculosis* se propage

dans l'air lorsqu'une personne atteinte de tuberculose évolutive des poumons ou des voies respiratoires expire (lorsqu'elle tousse, éternue, chante, joue d'un instrument ou, dans une moindre mesure, parle). Pour développer une infection, il faut habituellement être en contact fréquent avec une personne atteinte de tuberculose évolutive, notamment en passant plusieurs heures avec elle, tous les jours.

On ne peut pas contracter la tuberculose en donnant une poignée de main, en s'assoiant sur un siège de toilette ou en partageant la vaisselle utilisée par une personne tuberculeuse.

Tuberculose : infection et maladie

La plupart des personnes exposées au bacille tuberculeux ne développent pas la maladie. Dans certains cas, le système immunitaire parvient à détruire le bacille. S'il n'y parvient pas, le bacille peut demeurer à l'état dormant. On parle alors d'infection tuberculeuse. La personne infectée n'a pas de symptômes, n'est pas malade et ne peut pas transmettre la maladie.

La personne infectée par le bacille tuberculeux peut développer la tuberculose si son système immunitaire est incapable d'empêcher le bacille de proliférer. Le risque atteint son paroxysme durant les deux premières années suivant l'infection. Environ 10 % des personnes infectées développeront la tuberculose au cours de leur vie.

Facteurs de risque associés à l'infection tuberculeuse et à la tuberculose

VIH/sida

Le VIH et le sida, qui affaiblissent le système immunitaire, sont les deux plus importants facteurs de risques associés à l'infection tuberculeuse et à la tuberculose. Si la personne qui a contracté une infection tuberculeuse souffre du VIH ou du sida, elle est de 50 à 170 fois plus susceptible de développer la maladie. Toute personne infectée au VIH devrait donc subir un test de dépistage de la tuberculose. Inversement, toute personne souffrant d'une infection tuberculeuse ou de la tuberculose devrait subir un test de dépistage du VIH pour les raisons suivantes :

- pour voir si un traitement antituberculeux s'impose afin de prévenir la maladie ;
- pour déterminer s'il convient de lui administrer un traitement contre le VIH ;
- pour aider à choisir le meilleur traitement si elle est également infectée au VIH.

Autres facteurs de risque associés à l'infection tuberculeuse

Outre les personnes atteintes du sida ou du VIH, certaines personnes sont

plus vulnérables à l'infection tuberculeuse. Ce sont notamment :

- celles qui ont été en contact étroit avec des personnes qui sont ou pourraient être atteintes de tuberculose évolutive (i.e. personnes partageant le même espace de vie) ;
- les personnes ayant des antécédents de tuberculose évolutive ou dont la radiographie semble indiquer une tuberculose antérieure, mais qui n'ont pas reçu un traitement adéquat ;
- les personnes vivant dans des communautés autochtones où le taux de tuberculose ou d'infection tuberculeuse est élevé ;
- les pauvres, surtout les sans-abri en milieu urbain ;
- les résidents d'établissements de soins de longue durée et d'établissements correctionnels.

Toute personne travaillant avec ces groupes, comme les travailleurs de la santé et le personnel correctionnel, est également vulnérable.

Autres facteurs de risque associés à la tuberculose

La personne dont le système immunitaire est déficient est plus susceptible de développer la tuberculose après avoir été infectée. Outre le VIH et le sida, d'autres facteurs contribuent à affaiblir le système immunitaire :

- ne greffe d'organe (à cause des immunosuppresseurs) ;
- un type de maladie pulmonaire appelé silicose ;
- une insuffisance rénale chronique nécessitant une dialyse ;
- un cancer de la tête ou du cou ;

- une infection au bacille tuberculeux au cours des deux dernières années ;
- une radiographie pulmonaire montrant des signes de tuberculose antérieure ;
- un traitement aux stéroïdes appelés glucocorticoïdes ;
- un traitement aux inhibiteurs du facteur de nécrose tumorale alpha (TNF-alpha) (p. ex. personnes souffrant de maladies auto-immunes comme la polyarthrite rhumatoïde) ;
- diabète sucré (tout type) ;
- un poids insuffisant (pour la plupart, il s'agit d'un indice de masse corporelle inférieur à 20) ;
- une première infection au bacille tuberculeux avant l'âge de cinq ans ;
- le tabagisme (un paquet par jour ou plus).

Symptômes de la tuberculose

Toux persistante (plus de trois semaines), douleurs à la poitrine, toux accompagnée de sang ou d'expectoration, faiblesse ou fatigue extrême, perte de poids ou d'appétit, frissons, fièvre et sueurs nocturnes sont autant de symptômes de la tuberculose pulmonaire.

Diagnostic et traitement

Un test cutané peut révéler la présence d'une infection tuberculeuse. Une très petite quantité de protéine tuberculeuse non infectieuse est injectée sous la surface de la peau. L'infection se constate par l'enflure et le durcissement (induration) du site d'injection dans les 48 à 72 heures.



Tuberculose

mise à jour

mars 2009

VOTRE SANTÉ ET VOUS



Si le test est positif, il est important de protéger votre système immunitaire pour ne pas qu'il s'affaiblisse. Les médicaments contre la tuberculose (antibiotiques) aideront votre système immunitaire à lutter contre les bactéries tuberculeuses et à prévenir la tuberculose active. Discutez avec votre professionnel de la santé pour savoir si vous devez prendre des médicaments contre la tuberculose. Il importe aussi de déterminer si vous êtes infecté par le VIH. Si vous l'êtes, vous devez prendre des précautions spéciales.

Si vous êtes atteint d'une infection tuberculeuse, vous devrez peut-être subir d'autres tests ou passer une radiographie pulmonaire pour déterminer si vous avez la tuberculose. Toute personne atteinte de tuberculose doit prendre des antibiotiques pendant au moins six mois afin de détruire tous les bacilles tuberculeux. Celles qui ne le font pas risquent de transmettre la maladie et sont susceptibles de développer une souche du bacille résistant aux médicaments.

La tuberculose résistante aux médicaments est plus difficile et coûte plus cher à traiter. Si le bacille résiste aux deux meilleurs antibiotiques de première intention, il s'agit du bacille multirésistant. Si il résiste aux meilleurs antibiotiques de seconde intention, il s'agit alors du bacille ultrarésistant.

Réduire les risques

Si vous faites partie d'un groupe vulnérable, croyez avoir été exposé au bacille tuberculeux ou présentez des symptômes de la maladie, consultez un professionnel de la santé.

Si le diagnostic confirme que vous souffrez de tuberculose, il est essentiel de suivre le traitement jusqu'à la fin afin de protéger les autres et de réduire vos risques de développer une souche du bacille résistante aux médicaments.

Rôle du gouvernement du Canada

L'Agence de santé publique du Canada recueille et analyse les données sur tous les cas de tuberculose signalés afin d'améliorer le programme canadien de lutte antituberculeuse. Elle surveille, à l'échelle nationale, la résistance aux médicaments antituberculeux, coédite les Normes canadiennes pour la lutte antituberculeuse (prévention et traitement), fournit une assistance technique aux provinces et aux territoires qui en font la demande afin d'aider à prévenir et à contrôler les éclosions, collabore avec d'autres intervenants à des projets de recherche ciblés et parraine le Comité canadien de lutte antituberculeuse.

Santé Canada collabore avec les autorités sanitaires des Premières nations pour réduire l'incidence de la

tuberculose dans leurs communautés. En général, les taux de tuberculose chez les Premières nations sont cinq fois plus élevés que dans l'ensemble du Canada. Ils sont encore plus élevés (de huit à dix fois) dans les réserves.

Pour en savoir plus...

Communiquez avec :

Lutte antituberculeuse

Centre de prévention et de contrôle des maladies infectieuses

Agence de santé publique du Canada

100, promenade Eglantine

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-941-0238

Télec. : 613-946-3902

ou consultez le site Internet sur la lutte antituberculeuse de l'Agence de santé publique du Canada :

www.phac-aspc.gc.ca/tbpc-latb/index_f.html

Vous pouvez également consulter les sites suivants :

Section Internet de Santé Canada sur la tuberculose parmi les Premières nations et les Inuits

[www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/](http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/diseases-maladies/tuberculos/index-fra.php)

[diseases-maladies/](http://diseases-maladies/tuberculos/index-fra.php)

tuberculos/index-fra.php

Site Internet de l'Association pulmonaire du Canada sur la tuberculose

[www.lung.ca/diseases-maladies/](http://www.lung.ca/diseases-maladies/tuberculosis-tuberculose_f.php)

tuberculosis-tuberculose_f.php

Site Internet sur le VIH/sida de l'Agence de santé publique du Canada

[www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/](http://www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/index_f.html)

index_f.html

Vous pouvez aussi consulter les articles ci-dessous dans le site Votre santé et vous :

VIH/sida : www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/diseases-maladies/hiv-vih_f.html

Résistance aux antibiotiques :

www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/med/antibio_f.html

Des articles complémentaires sur les questions de santé et de sécurité se retrouvent sur le site de Votre santé et vous :

www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245* pour les malentendants.